



A.F.I.D.I.R

Association de Formation et d'Information
Pour le Développement d'Initiatives Rurales

Rapport d'Activités

Dans le cadre de

**L'APPUI A LA CONFECTION DE CLÔTURES DE COLLEGES
D'ENSEIGNEMENT GENERAL (CEG) EN HAIES-VIVES DEFENSIVES
REGION DES HAUTS-BASSINS**

(Houet et Kénédougou)

Avec l'appui

PNGT 2-3



Novembre 2015

INTRODUCTION

Du dimanche 30 août au mercredi 18 novembre 2015, conformément aux indications du protocole d'exécution n°0042 PNGT2-3/DSR-HBS du 14 Août 2015 établie entre l'Association de Formation et d'Information pour le Développement d'Initiatives Rurales (A.F.I.D.I.R) et le Conseil Régional des Hauts bassins, des activités rentrant dans le cadre de l'appui à la mise en place de clôtures de collèges d'enseignement général (CEG) en haies vives défensives ont été réalisées dans quatre (04) CEG de la région des Hauts Bassins. Il s'agit précisément du CEG de Léguema, de Padéma dans la province du Houet et du CEG de Bandougou de Orodara et Soukouraba dans la province du Kénédougou. Le programme a été légèrement décalé du fait qu'il a eu une période pour la signature du protocole et le décaissement de la première tranche. Au titre des activités réalisées on note les séances d'information et de sensibilisation des bénéficiaires dans quatre (04) localités ; la formation des bénéficiaires dans quatre localités, la manutention et le transport des plants dans les sites de plantation des quatre CEG, l'ouverture des tranchées dans les différents CEG et la mise en terre des plants dans les CEG. Ces activités ont été réalisées avec le concours du PNGT 2-3, la Délégation Spéciale Régionale et l'appui des agents des eaux et forêt de la région du Houet. Les actions entreprises devraient contribuer à inculquer aux bénéficiaires la culture de protection de l'environnement et l'amélioration des performances des établissements d'enseignement secondaires de la Région des Hauts-Bassins, par l'amélioration des conditions de vie et de travail des bénéficiaires et utilisateurs. L'activité de plantation prévue pour les quatre (04) CEG a été réalisée. Dans chaque localité, étaient associés les services techniques déconcentrés (STD) des Eaux et Forêts ; les Conseillers Villageois de Développement (CVD) ainsi que les collectivités territoriales. Le présent rapport rend compte du déroulement de l'activité et des résultats atteints sur le terrain.

Déroulement / Méthodologie

La méthodologie adoptée pour la réalisation de l'activité, se résume en quatre sous activités :

-) La phase de sensibilisation, de formation et d'information des bénéficiaires : cette phase a consisté d'abord à informer les bénéficiaires du projet qui sera réalisé, les sensibiliser ensuite sur les bien fondés de la protection des arbres et leurs bienfaits en milieu scolaire ; et enfin les former sur les techniques de plantations des haies vives.
-) La phase d'ouverture des tranchées : cette phase devrait permettre d'installer des haies en quinconce sur deux lignes parallèles d'équidistance de 40 cm et 20 cm de profondeur. On note 4 km de tranchées ouvertes dans les CEG de Padema, de Léguema , d' Orodara et de Sokouraba.
-) La phase d'acquisition et le transport des plants : Cette phase a permis d'acquérir 20 000 plants auprès des pépiniéristes locaux. Nous avons à cet effet acquis 8 000 plants de Bauhinia rufucens et 12 000 plants d'acacia nilotica. Notons que les plants acquis pour cette plantation sont des plants en pots produit en pépinière. Le transport des plants sur les sites de reboisement a été assuré par un véhicule et des tricycles.
-) La phase de mise en terre des plants : cette phase a connu la participation des bénéficiaires, des autorités locales et des personnes ressources des localités. Conformément à certaines exigences des espèces choisies étaient de Bauhinia rufucens et l'acacia nilotica pour cette plantation des écartements de 50 cm entre les plants sur la ligne ont été adoptés.

Résultats atteints.

I. PHASE DE SENSIBILISATION, D'INFORMATION ET DE FORMATION

Une (01) session de formation de quatre (04) séances ont déjà été dispensées soit un taux d'exécution de 100%. Les formations furent principalement animées par un technicien des Eaux et Forêts. A propos, la méthode de formation était basée principalement sur l'expérience des apprenants (apprentissage expérientiel) en d'autres termes ce qu'ils connaissent déjà. Les séances de sensibilisation s'articulaient successivement autour des étapes suivantes :

- a. La présentation : il s'agit d'une présentation individuelle de chaque membre de l'équipe de la mission (Formateur et Coordonnateur technique) et des bénéficiaires. Cette présentation permettait aux différents interlocuteurs de se connaître.
- b. L'exposé: Les modules étaient dispensés de façon andragogique en s'appuyant surtout sur des jeux de questions-réponses (brainstorming) faisant appel au maximum à l'intervention des participants. A cette étape, il s'agissait de répondre aux questions suivantes :
- ✓ Qu'est ce qu'un arbre ?
 - ✓ Pourquoi devons-nous planter les arbres ? (Rôles et bienfaits des arbres)
 - ✓ Comment devons-nous planter des arbres ?
 - ✓ Comment entretenir des arbres ? (entretien des haies vives)
- c. Les échanges : qui permettaient aux participants d'intervenir pour poser des questions, de faire des constats, des suggestions ou pour témoigner de leur engagement dans la réussite de l'activité.



1.1 Dans la localité de LEGUEMA.

Débutée à 9 h TU, la rencontre a eu lieu le 30 août 2015 à l'école primaire de Léguema. Les bénéficiaires majoritairement la jeunesse de cette localité ont répondu massivement à l'appel. Etaient aussi présent à cette séance les membres de l'Association des Etudiants et Elèves ressortissants de Léguema et certaines personnes ressources du village. Après une heure de présentation de l'exposé, les échanges ont tourné autour des points concernant l'attente du projet vis-à-vis des populations. La protection des plants qui seront mis en terre contre la divagation des animaux et des feux.

1.2 Dans la localité d'ORODARA

La séance de sensibilisation a eu lieu le lundi 07 septembre 2015 dans une des classes du lycée régional de Bondougou / Orodara. Quelques personnels du lycée étaient conviés à la séance. Etaient également présent monsieur le Proviseur du lycée. Le principal objectif de cette séance était d'inculquer aux participants l'éducation environnementale dans le milieu scolaire. A la suite de la présentation de l'exposé, les échanges ont tourné autour des points concernant les techniques de mise en œuvre des haies vives ; l'attente du projet vis-à-vis des bénéficiaires ; l'appel à la réflexion sur la problématique de la divagation des animaux.

1.3 Dans la localité de PADEMA

La séance de sensibilisation et de formation a eu lieu le jeudi 10 septembre 2015 à l'école primaire « A » de Padema. Toute la population locale était conviée à cette séance. Etaient aussi présent, le responsable du service technique des Eaux et Forêts et le président CVD de la localité. A la suite de l'exposé, des recommandations ont été faites par les populations pour améliorer l'intervention du projet dans leur commune. Le président CVD a sollicité l'adhésion des populations afin d'atteindre les objectifs de la plantation.

1.4 Dans la localité de SOKOURABA

La séance de sensibilisation et de formation a eu lieu le samedi 24 Octobre 2015 au CEG de Sokouraba. Toute la population locale était conviée à cette séance. A la suite de l'exposé, des recommandations ont été faites par les populations.

II PHASE DE L'OUVERTURE DES TRANCHEES

A la date présente, on enregistre un taux d'exécution de 90% des ouvertures de tranchées soit quatre (04) kilomètres de tranchées ouvertes. On note un kilomètre de tranchée ouverte par localité. Conformément aux indications des termes de références les bénéficiaires sont sortis massivement pour apporter leur contribution en nature et permettre la réussite totale de l'activité. Dans chaque CEG les jeunes en mains, des dabas, pelles et pioches, se sont mobilisés pour ce travail. Ils avaient à leur côté les jeunes filles qui de temps à autres apportaient soit de l'eau de boisson aux travailleurs, soit pour les servir le repas communautaire.



III LA PHASE D'ACQUISITION ET LE TRANSPORT DES PLANTS

Il s'agissait d'acquérir les plants auprès des pépiniéristes dans les localités et de les transporter jusqu'au lieu de plantation des Haies-vives. Ce transport a été assuré par un véhicule et des tricycles. Au total 20 000 plants ont été acquis et transportés dans les 4 CEG concernés. Nous avons transporté 2 000 de *Bauhinia rufucens*, et 3 000 de *Accacia nilotica* dans chaque site soit au total 8 000 de *Bauhinia rufucens*, et 12 000 de *Accacia nilotica*. Aussi nous avons acquis et doté les bénéficiaires du matériel aratoire (brouettes, pioches, pelles et daba). Pour ce qui concerne la phase d'acquisition et transport des plants on enregistre un taux d'exécution de 100%.



IV LA PHASE DE MISE EN TERRE DES PLANTS

Au CEG de Léguema l'activité a eu lieu le mardi 07 septembre 2015

Au CEG d'Orodara cette activité a eu lieu le 15 Octobre 2015 et a pris fin le jeudi 22 octobre 2015

Au CEG de Padema le vendredi 23 et dimanche 25 Octobre 2015

Au CEG de Sokouraba le 24 octobre 2015

Cette phase concerne la plantation de 2 000 de *Bauhinia rufucens* et 3 000 de *Accacia nilotica* sur les différents sites. Conformément à certaines exigences ses espèces ont été choisies pour cette plantation, des écartements de 50 cm entre les plants sur la ligne ont été adoptés. Cette plantation a connu la participation des élèves des CEG, de la population, des ressortissants de la localité, les responsables des CEG. Au CEG de Léguema était présent le secrétaire général du conseil régional des Hauts Bassins, la presse écrite et la télévision RTB des Hauts Bassins.

Le taux d'exécution est de 100% pour la phase de mise en terre.

V LA PHASE DU SUIVI CONTROLE ET DU SUIVI EVALUATION

Cette activité a été exécutée par une équipe composée de :

Chef de mission Mr KABORE et Mr OUATTARA tous deux du Conseil Régional des Hauts Bassins.

Mme TUINA de l'environnement

La première visite a eu lieu le 06 Octobre 2015 à PADEMA et LEGEUMA

La deuxième visite a eu lieu le 18 Novembre 2015 à SOKOURABA et ORODARA

RECOMMADATION

Suite à la visite de l'équipe de suivi contrôle et du suivi évaluation

Il est ressorti la poursuite des activités ; surtout l'accent était mis sur l'arrosage et l'entretien des plants.

Pour celle des responsables des différents CEG, ils ont remercié et demander l'accompagnement du conseil régional surtout la mise en place d'un forage pour l'approvisionnement en eau.

CONCLUSION

L'activité de plantation de haies vives sait bien déroulée dans tous les sites de reboisement. Le travail a connu la participation de toutes les parties prenantes concernées ; toute chose intéressante dans une dynamique d'aménagement participatif qui vise la responsabilisation et l'appropriation par la suite des acteurs à la base vis-à-vis des actions à entreprendre. A la date présente, on enregistre quatre séances de sensibilisation et de formation, 20 000 plants acquis et transportés sur les sites de plantation, quatre (04) km de tranchées ouvertes et un reboisement (haies vives) dans les quatre CEG. Le taux d'exécution technique est de 100 %. Du reste, le travail ne s'est pas passé sans difficultés sur le terrain. Nous évoquerons ici les contraintes majeures de mise en œuvre de cette activité en vue de prendre les enseignements et dispositions pour les actions futures ; il s'agit entre autre de :

L'arrêt temporaire des activités suite au coup d'Etat du 16 septembre 2015 cela a beaucoup joué sur nos activités ainsi que nous avons eu une poche de sécheresse surtout dans la zone de Padema.

Le décaissement a eu un léger retard ce qui a aussi joué sur la date de démarrage des activités

Le besoin d'eau pour la continuité des activités est d'une grande importance car aucun des CEG ne dispose d'une source d'eau.

Pour la poursuite des activités et suite à la recommandation de l'équipe de suivi et évaluation et du suivi contrôle des équipes pour l'arrosage ont été mise en place, quatre (4) équipes ont été mises en place dans chaque CEG.

Le taux actuel de la reprise des plants est de 90 %.

ANNEXES

) Liste de présence.

) Photos.



Formation des jeunes en technique de production de plantes et haies vives



Ouvertures de tranchées



Interview d secrétaire du conseil régional des Hauts-Bassins

BURKINA-FASO
Unité-Progrès-Justice

DEUXIEME PROGRAMME NATIONAL
DE GESTION DES TERROIRS PHASE III
(PNGT2-3)

REGION DES HAUTS-BASSINS

UNITE REGIONALE DE COORDINATION
DES HAUTS BASSINS

DELEGATION SPECIALE REGIONALE

01 BP 3292 BOBO-DIOULASSO 01
(00226) 20 97 00 89
Email : pngtbobo02@yahoo.fr

01BP 779 Bobo-Dioulasso 01
(00226) 20 97 69 59
Email : cr.hb@fasonet.bf

PROTOCOLE D'EXECUTION

N° 0042 /PNGT2-3/DSR-HBS du 14 AOU 2015

Entre

La Délégation Spéciale Régionale des Hauts -Bassins représentée par le Président Monsieur
Alfred GOUBA Gouverneur de la Région des Hauts-Bassins

Le Deuxième Programme National de Gestion des Terroirs Phase III représenté par le
Coordonnateur Régional Monsieur SAWADOGO Edmond Charles

Et Association de Formation et d'Information pour le Développement d'Initiatives Rurales
(A.F.I.D.I.R) représentée par Monsieur IDO Kollet

OBJET : Assistance Technique pour la réalisation d'actions de reboisement (haies-vives)
Sur les domaines de Quatre (04) Collèges d'Enseignement Général (CEG) de la région des Hauts-
Bassins

MONTANT : Sept millions cent onze mille trois cent vingt-six (7 111 326) FCFA

DUREE : trois (03) mois

DATE DEBUT : Août 2015

Visa SAF
20/08/2015

Vu ce jour 07/08/2015
D. Zongo

cinq (1.422.265) FCA, après réception et approbation du rapport provisoire.

20 % du coût du protocole, soit un million quatre cent vingt-deux mille deux cent soixante-cinq (1.422.265) FCA, après réception et approbation du rapport définitif et des travaux visés par les TDR.

CALENDRIER

Le présent protocole qui a une durée de trois (03) mois commencera dès son approbation par le Coordonnateur National du PNGT2-3. Il s'exécutera conformément au chronogramme joint en annexe C.

LITIGES ET CONTENTIEUX

Tout litige ou contentieux né de l'exécution du présent protocole sera réglé à l'amiable ou le cas échéant par la juridiction compétente.

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR ET MODIFICATION DU PROTOCOLE

Le protocole entre en vigueur à compter de sa date d'approbation. Toute modification de son contenu requiert l'accord des trois parties et peut faire l'objet d'un avenant.

Le non-respect des clauses du présent protocole par l'une ou l'autre partie peut conduire à sa résiliation.

Pour l'Association



IDO Kollet

Pour la Délégation Spéciale
Régionale

Le Président



Alfred GOUBA

Administrateur civil
Chevalier de l'ordre national
Médaille d'Honneur des Collectivités Locales

Pour le PNGT2-3/URC

Le Coordonnateur Régional



Edmond Charles SAWADOGO

Approuvé par le Coordonnateur National



Suleymane NASSA

©PNGT2-3